

Resolutions of the Civil Section/résolutions de la section civile

A. General Resolution respecting Appearance of Reports in the Proceedings / Résolution générale à l'égard de la parution des rapports dans le compte rendu

RESOLVED:

THAT the written reports presented to the Civil Section and to the joint session of the Civil and Criminal Sections appear in the 2010 Proceedings; and

THAT a summary of the oral reports presented to the Civil Section and to the joint session of the Civil and Criminal Sections appear in the 2010 Proceedings.

QUE les rapports écrits présentés à la section civile et à la séance conjointe des sections civile et pénale figurent dans le compte rendu de 2010;

QU'un résumé des rapports verbaux présentés à la section civile et à la séance conjointe des sections civile et pénale figure dans le compte rendu de 2010.

[It is the practice of the Civil Section to resolve that all written reports, and summaries of all oral reports, appear in the annual Proceedings and that the summary of the oral reports and discussion (the minutes) also appear in the annual Proceedings.]

B. Resolutions respecting Individual Reports / Résolutions à l'égard des rapports individuels

1. VOTER RESIDENCY, VOTER IDENTIFICATION AND ABSENTEE VOTING BY MEMBERS OF THE CANADIAN FORCES SERVING OUTSIDE OF CANADA

LIEU DE RÉSIDENCE DES ÉLECTEURS, IDENTIFICATION DES ÉLECTEURS ET VOTE DES ABSENTS DANS LE CAS DES MEMBRES DES FORCES CANADIENNES AFFECTÉS À L'EXTÉRIEUR DU CANADA

RESOLVED:

That having received the views and direction of the Civil Section the Working Group be directed to continue to consider the issues raised in the Report and prepare a *Uniform Election Act* residency provisions and commentaries for consideration at the 2011 meeting.

IL EST DÉCIDÉ

Que l'on demande au groupe de travail qu'il continue d'examiner les questions soulevées dans le rapport après avoir obtenu les commentaires et les directives de la section civile et qu'il rédige une *Loi uniforme sur les élections* concernant la résidence avec commentaires, pour étude à la réunion de 2011.

2. Hague Convention on Choice of Court Agreements

Convention de La Haye sur les accords d'élection de for

RESOLVED:

That the uniform implementing Act and commentaries be approved and recommended to the Jurisdictions for enactment;

IL EST DÉCIDÉ

Que la loi uniforme de mise en œuvre et les commentaires soient adoptés et sa promulgation recommandée aux administrations.

3. Interest Act Review

Examen de la Loi sur l'intérêt

RESOLVED:

That the final report of the working group and its proposals for amendments to the *Interest Act* (Canada) are adopted subject to:

- the commentary to the proposed amendments to current section 4 being revised to recommend a policy of compliance with a single disclosure regime, *i.e.*, where the lender has complied with a more specific applicable federal, provincial or territorial cost of borrowing regime, section 4 would not apply; and
- The report and the model amending Act attached as Appendix "A" to the report being revised to recommend the repeal of current section 6 and 7 with new commentary outlining the consequence that there would be classes of mortgages not subject to current provincial or territorial cost of borrowing disclosure regimes (principally commercial mortgages) to which no legislatively mandated cost of borrowing regime would apply.

That the working group consider subsection 2 of section 10 of the *Interest Act* in the context of the recent federal consultation paper on that provision and if they have comments on that provision to provide them to the Chair of the Civil Section by way of a supplement to their report so that the Chair can circulate such supplemental report to the jurisdictional representatives by October 1, 2010. If there are no objections to the supplemental report after circulation to the jurisdictional representatives, it will be forwarded to the Government of Canada for consideration on or before October 15, 2010.

IL EST DÉCIDÉ

Que le rapport final du groupe de travail et les modifications qu'il propose à la Loi sur l'intérêt (Canada) soient adoptés, sous réserve:

- Que le commentaire portant sur l'article 4 actuel de la loi soit modifié pour recommander une politique d'assujettissement à un seul régime de divulgation, soit qu'il y ait préséance de toute disposition plus précise contenue dans un régime fédéral, provincial ou territorial concernant la divulgation du coût de l'emprunt; et
- Que le rapport et la loi modèle modificative jointe à l'annexe A soient modifiés pour recommander l'abrogation des articles 6 et 7 de la loi actuelle, avec commentaires soulignant qu'il existe un type d'hypothèque

non assujetti aux règles provinciales ou territoriales existantes concernant la divulgation du coût de l'emprunt, auquel aucun tel régime ne s'appliquerait.

QUE le groupe de travail examine le paragraphe (2) de l'article 10 de la Loi sur l'intérêt dans le cadre de la consultation récente lancée par le gouvernement fédéral sur cette disposition et que, s'il a des commentaires, il les transmette au président de la section civile sous la forme d'un rapport complémentaire, pour distribution aux représentants d'administration avant le premier octobre 2010. À moins d'opposition, ce rapport sera soumis au gouvernement fédéral au plus tard le 15 octobre 2010.

4. Transactions at Undervalue and Preferential Transfers

Opérations sous-évaluées et transferts frauduleux

RESOLVED:

That the work of the working group on Part 1: Transactions at Undervalue and Fraudulent Transactions is accepted;

That the working group is directed to report to the Conference at the annual meeting of 2011 regarding comments and suggestions received in relation to the report on Part 1;

That the working group is directed to develop recommendations on Part 2: Preferential Transfers, and to deliver a report to the Conference at the annual meeting of 2011;

That the working group is directed to initiate work on the drafting of a Uniform Reviewable Transactions Act, and in so doing may taking into account comments received in relation to the report on Part 1.

IL EST DÉCIDÉ:

QUE les travaux du groupe de travail portant sur la partie I: Opérations sous-évaluées et transferts frauduleux soit acceptés;

QUE le groupe de travail reçoive le mandat de soumettre un rapport portant sur les commentaires et suggestions formulés concernant la Partie I, lors de la réunion annuelle de 2011;

QUE le groupe de travail reçoive le mandat d'élaborer des orientations concernant la Partie II et de les soumettre sous forme d'un rapport lors de la réunion annuelle de 2011;

QUE le groupe de travail reçoive le mandat d'initier des travaux de rédaction d'un projet de Loi sur les transactions révisables, en tenant compte des commentaires formulés sur le rapport de la partie I.

5. Uniform Child Status Act

La loi uniforme sur le statut de l'enfant

RESOLVED:

That the report of the Working Group be accepted.

That the directions of the Conference be incorporated into the Uniform Act and Commentaries and circulated to Jurisdictional Representatives. Unless two or more objections are received by the Executive Director of the Conference by November 30, 2010 the Draft Act should be taken as adopted as a Uniform Act and recommended to the jurisdictions for enactment.

IL EST DÉCIDÉ

Que le rapport du groupe de travail soit adopté.

QUE les instructions de la Conférence soient insérées dans la loi et les commentaires pour être ensuite distribués aux représentants d'administration. À moins que la directrice générale de la Conférence n'ait reçu au moins deux objections au plus tard le 30 novembre 2010, le projet de loi sera réputé avoir été adopté à titre de loi uniforme et son adoption sera recommandée aux administrations.

6. Uniform Trustee Act

Loi uniforme sur les fiducies

RESOLVED:

That the Working Group be directed to continue to prepare the *Uniform Trustee Act* and commentaries for consideration at the 2011 meeting.

IL EST DÉCIDÉ

Que l'on demande au groupe de travail de continuer de préparer une loi uniforme sur les fiducies et des commentaires pour qu'ils soient étudiés à la réunion de 2011.

7. Convention on the use of Electronic Communications in International Contracts

Convention des Nations Unies sur l'utilisation de communications électroniques dans les contrats internationaux

RESOLVED:

That the report and recommendations be accepted.

That consideration be given to the implementation of international conventions including the work done by any other working group, and that a Uniform Act and commentaries be presented to the Conference in 2011.

IL EST DÉCIDÉ

Que le rapport et ses recommandations soient adoptés.

Que soit prise en compte la mise en oeuvre des conventions internationales dont les travaux complétés par tout autre groupe de travail, et qu'une loi uniforme avec commentaires soit présentée à la Conférence en 2011.

8. Uniform Prosecution Records Production Act

Lois uniforme sur la production des documents de poursuite

RESOLVED:

That the report of the Working Group and the Draft Uniform Prosecution Records Production Act be accepted.

That the directions of the Conference be incorporated into the Uniform Act and Commentaries and circulated to both Civil and Criminal Jurisdictional Representatives. Unless two or more objections are received by the Executive Director of the Conference by November 30, 2010 the Draft Act should be taken as adopted as a Uniform Act and recommended to the jurisdictions for enactment.

IL EST DÉCIDÉ

Que le rapport du groupe de travail et le projet de Loi uniforme sur la production des documents de poursuite soient adoptés.

Que les instructions de la Conférence soient insérées dans la loi et les commentaires pour être ensuite distribués aux représentants d'administration des sections civile et pénale. À moins que la directrice générale de la Conférence n'ait reçu au moins deux objections au plus tard le 30 novembre 2010, le projet de loi sera réputé avoir été adopté à titre de loi uniforme et son adoption sera recommandée aux administrations.

9. Malicious Prosecution

Poursuites abusives

RESOLVED:

That as a result of the decision of the Supreme Court of Canada in the *Miazga* case the report of the Joint Civil/Criminal Section Working Group be accepted as the conclusion of this project.

IL EST DÉCIDÉ

Que, compte tenu de la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Miazga*, le rapport du groupe de travail mixte des sections civile et pénale soit adopté comme conclusion de ce projet.

10. Mailing Provincial Offence Notices to Effect Service

Envoi par la poste d'avis d'infraction provinciaux pour en faire la signification

RESOLVED:

That the report by the Joint Civil/Criminal Section Working Group be accepted as the conclusion of this project.

IL EST DÉCIDÉ

Que le rapport du groupe de travail mixte des sections civile et pénale soit accepté comme conclusion de ce projet.

11. Complementary Provincial Legislation

Lois provinciales complémentaires

RESOLVED

That the report be accepted.

That the Working Group receive information from all jurisdictions to update their Legislative Chart and circulate this chart prior to the 2011 annual meeting.

That the Chart be reviewed for possible projects on uniform legislation.

IL EST DÉCIDÉ

Que le rapport soit adopté.

Que les administrations fournissent au groupe de travail l'information nécessaire à la mise à jour du Tableau des lois, lequel sera distribué avant la réunion de 2011.

Que le Tableau soit étudié afin d'évaluer l'opportunité de développer des projets conjoints sur des lois uniformes.

12. Trust Indenture Provisions

Dispositions sur les actes de fiducie dans les lois sur les sociétés par actions

RESOLVED:

That the Working Group be directed to continue to consider the issues raised in the Report and the direction of the Civil Section and that the Working Group prepare uniform trust indenture legislation and commentaries for consideration at the 2011 meeting

IL EST DÉCIDÉ

Que l'on demande au groupe de travail de continuer à examiner les questions soulevées dans le rapport ainsi que les directives de la section civile et qu'il rédige une loi uniforme sur les actes de fiducie et des commentaires afin que la Conférence les étudie à la réunion de 2011.

13. Informal Public Appeals

Les appels informels aux dons du public

RESOLVED:

That the Working Group be directed to continue to consider the issues raised in the Status Report and the comments which will be received on the Consultation Paper and prepare a *Uniform Informal Public Appeals Act* and commentaries for consideration at the 2011 meeting.

IL EST DÉCIDÉ

Que l'on demande au groupe de travail de continuer à examiner les questions soulevées dans le rapport d'étape ainsi que les commentaires qu'il recevra sur le document de consultation et qu'il rédige la *Loi uniforme sur les appels informels aux dons du public* et des commentaries afin que la Conférence les étudie à la réunion de 2011.

14. Uniform Interpretation Act

Loi uniforme d'interprétation

RESOLVED:

That a Working Group be established and directed to report back to the Conference in 2011.

IL EST DÉCIDÉ

Que soit créé un groupe de travail ayant pour mandat de présenter un rapport à la conférence en 2011.

15. Wills and Succession Conflict Provisions

Dispositions sur les conflits de lois en matière de testaments et de successions

RESOLVED:

That the report be adopted as guiding policy with respect to conflict of laws issues arising in succession.

IL EST DÉCIDÉ

Que le rapport soit adopté comme établissant des principes directeurs de conflit de lois en matières successorales.

16. Uniform Wills Act

Loi uniforme sur les testaments

RESOLVED:

That a Working Group be formed to prepare a new *Uniform Wills Act* in accordance with the directions of the Conference and report at the 2011 meeting.

IL EST DÉCIDÉ

Qu'un groupe de travail soit créé afin de préparer une loi remplaçant la *Loi uniforme sur les testaments*, conformément aux directives de la Conférence, pour présentation à la réunion de 2011.

17. Protection of Privacy Act (Data Breach Notification)

Loi sur la protection de la vie privée (notification des atteintes à la protection des données)

RESOLVED:

That the directions of the Conference be incorporated into the Uniform Act and Commentaries and circulated to Jurisdictional Representatives. Unless two or more objections are received by the Executive Director of the Conference by November 30, 2010 the Draft Act should be taken as adopted as a Uniform Act and recommended to the jurisdictions for enactment.

IL EST DÉCIDÉ

Que les instructions de la Conférence soient insérées dans la loi et les commentaires pour être ensuite distribués aux représentants d'administration. À moins que la directrice générale de la Conférence n'ait reçu au moins deux objections au plus tard le 30 novembre 2010, le projet de loi sera réputé avoir été adopté à titre de loi uniforme et son adoption sera recommandée aux administrations.

18. Uniform Law Commission

Uniform Law Commission

RESOLVED:

That the ULCC express its thanks to Robert Stein, President of the Uniform Law Commission and Michael Houghton, Chair of the Executive Committee of the Uniform Law Commission for their interesting and informative presentations.

IL EST DÉCIDÉ

Que la CHLC remercie Robert Stein, président de l'Uniform Law Commission et Michael Houghton, Président du Comité directeur de l'Uniform Law Commission pour leurs exposés intéressants et instructifs.

19. Mexican Center for Uniform Law

Centre du droit uniforme du Mexique

RESOLVED :

That the ULCC express its regret that Dr. Jorge Sanchez Cordero was unable to attend, and express its thanks to Him for forwarding his informative written presentation.

IL EST DÉCIDÉ:

Que la CHLC exprime sa déception que Dr. Jorge Sanchez Coredero n'ait pu assister à la réunion et que la CHLC le remercie pour son intéressant rapport écrit.

20. Private International Law Status Report

Droit international privé – Rapport de situation

[No specific resolution if required because the General Resolution covers the reception of this report into the Proceedings.]

21. Uniform Legislation for the Implementation of International Conventions

Loi uniforme sur la mise en application des conventions internationales

RESOLVED:

That a Working Group be established and directed to report back to the Conference in 2011.

IL EST DÉCIDÉ:

Que soit créé un groupe de travail ayant pour mandat de présenter un rapport à la conférence en 2011.

22. Hague Securities Convention, Implementation

Convention de la Haye sur les titres, *mise en application*

RESOLVED:

That a Working Group be established and directed to report back to the Conference in 2011.

IL EST DÉCIDÉ:

Que soit créé un groupe de travail ayant pour mandat de présenter un rapport à la conférence en 2011.

23. UN Convention on Independent Guarantees and Stand-by Letters of Credit

Convention des Nations Unies sur les garanties indépendantes et les lettres de crédit stand-by

RESOLVED:

That the Working Group be directed to continue to prepare a final report and Uniform Act and commentaries for consideration at the 2011 meeting.

IL EST DÉCIDÉ

Que l'on demande au groupe de travail de continuer à rédiger un rapport final ainsi qu'une loi uniforme et des commentaires afin que la Conférence les étudie à la réunion de 2011.

24. The Uniform Enforcement of Canadian Judgments and Decrees Act – Foreign Civil Protection Orders

Loi uniforme sur l'exécution des décisions et des jugements canadiens – Ordonnances civiles étrangères de protection

RESOLVED

That having received the views and direction of the Civil Section the Working Group be directed to prepare uniform legislation and commentaries for consideration at the 2011 meeting.

IL EST DÉCIDÉ

Que l'on demande au groupe de travail de rédiger une loi uniforme et des commentaires, tenant compte des commentaires et des directives de la section civile, afin que la Conférence les étudie à la réunion de 2011.

25. Advisory Committee Report and New Projects Report

Rapport du Comité consultatif et nouveaux projets

RESOLVED:

That the Conference accepts the report of the Advisory Committee and the direction undertaken by the Advisory Committee and the Steering Committee of the Civil Section.

IL EST DÉCIDÉ

Que la conférence accepte le rapport du Comité consultatif et les orientations prises par le Comité consultatif et le Comité directeur de la section civile.